

# L'AVIS DE TRACY

BULLETIN MUNICIPAL DE TRACY-LE-MONT • OCTOBRE 2016 • N° 24

## Éditorial

La rentrée scolaire a vu les 4 écoles du regroupement accueillir 300 élèves dans les 11 classes de nos deux communes. Il n'y a pas eu de travaux particuliers dans nos écoles cet été si ce n'est des retouches de peinture à l'école Jean Couvert. La bonne nouvelle est que les travaux de construction de l'école et du périscolaire ont repris avec un an de retard, au cours duquel il a fallu modifier les plans et notamment les fondations pour s'adapter à la présence d'eau sous le terrain.

Les travaux de canalisation d'eau de la rue des Brossiers sont achevés, vous pouvez à ce sujet retrouver le rapport sur la qualité de l'eau distribuée, voté par le conseil municipal le 2 septembre dernier, sur notre site internet ou consultable en mairie.

Le monument aux morts a été déplacé place de la Vesne autorisant ainsi la tenue de cérémonies mieux respectées et valorisant la mémoire des femmes et des hommes de Tracy-le-Mont tombés pour la France au cours des conflits du XX<sup>e</sup> siècle. Petit à petit la place de la Vesne sera aménagée autour de ce monument central.

Pendant l'automne, nous exécuterons les travaux de bordurage et de profilage de la chaussée, rue d'Hangest. Ces travaux permettront d'éviter que la rue ne se transforme en piscine à chaque pluie abondante.

Après un printemps pluvieux propice à la pousse de l'herbe, il faut bien constater que si certains entretiennent leurs trottoirs en façade de leurs propriétés, certains ne s'en préoccupent absolument pas. C'est dommage pour la propreté et l'esthétique de notre commune. Cette situation doit changer. Avec l'interdiction des produits désherbants chimiques, le personnel communal ne pourra assurer la totalité de l'entretien des trottoirs. Nous avons donc décidé de prendre un arrêté qui rappelle chacun à ses devoirs en la matière. Pour les mêmes raisons, la propreté du cimetière devra être envisagée différemment d'aujourd'hui, vous trouverez un petit article dans ce bulletin sur le sujet.

Enfin, M. Boquet a fait savoir aux conseillers municipaux que sa situation personnelle ne lui permettait plus d'assumer la fonction de Maire qui nécessite une présence quotidienne à Tracy-le-Mont. Il reste cependant conseiller municipal et continuera à apporter son soutien et ses connaissances au service de la commune jusqu'à la fin du mandat. Le conseil municipal sera donc amené courant novembre à élire un nouveau maire parmi ses membres.

L'équipe communale

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Jeudi : de 14h à 17h  
Mardi et Samedi : de 9h à 12h

## RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie : 03 44 75 23 05  
Courriel : [mairie@tracylemont.fr](mailto:mairie@tracylemont.fr)

Jacques-André BOQUET, maire  
06 82 76 01 20  
Courriel : [jaboquet@outlook.fr](mailto:jaboquet@outlook.fr)

Lucien SELLIER,  
urgence service des eaux  
06 82 67 76 91

Retrouvez l'actualité de la commune et des associations sur [www.tracy-le-mont.org](http://www.tracy-le-mont.org)

Bulletin municipal  
de Tracy-le-Mont  
17 rue de l'Église  
60170 Tracy-le-Mont

Directeur de la publication :  
Jacques-André BOQUET

Rédaction :  
Commission information

Conception/Réalisation :  
ARF : 06 22 77 03 23

Imprimé à 1 000 exemplaires par  
[www.saxoprint.fr](http://www.saxoprint.fr)



# ...informations communales...



## Tr@cythèque

**SAMEDI 12 NOVEMBRE**

Contes avec Nous, au centre socioculturel Victor de L'aigle. Cette journée est organisée par la Mairie de Tracy-le-Mont, les Horlogers, Traces & Cie, le Conseil départemental de l'Oise, la médiathèque départementale de l'Oise et les bibliothécaires.

Réservation obligatoire par téléphone au **03 44 75 23 15** ou par mail à [bibliotracylemont@wanadoo.fr](mailto:bibliotracylemont@wanadoo.fr)

Nous tenons à remercier les élus, les bénévoles et toutes les personnes qui nous soutiennent car grâce à vous tous, Contes avec Nous est chaque année un succès.

### BIENTÔT À LA TR@CYTHÈQUE, DES JEUX VIDÉO

Notre coccinelle géante, nous a quitté, nous sommes à la recherche de coupons de tissus rouge et noir dans le but de sa renaissance. Merci d'avance.

**FAIRE PARTIE DU COMITÉ  
D'ANIMATION VOUS INTÉRESSE ?**

**Venez nous rejoindre !!!**

**Nous nous ferons un plaisir de  
vous recevoir, renseignez-vous  
auprès d'Annie ou de Valérie.**

Centre socioculturel Victor de l'Aigle  
Tél. : 03 44 75 23 15  
Mél : [bibliotracylemont@wanadoo.fr](mailto:bibliotracylemont@wanadoo.fr)

**OUVERTURE AU PUBLIC**

**Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h**

**Judi : 14 h / 16 h**

**Samedi : 10 h - 12 h et 14 h - 16 h**



La Tr@cythèque essaye de constituer un fonds sur les ouvrages locaux de la guerre 14-18.

Si vous connaissez des titres ou en possédez, nous sommes intéressés et souhaitons scanner les documents afin de garder la mémoire de notre village.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les électrices et les électeurs peuvent déposer dès maintenant, en mairie, leur demande d'inscription et ce jusqu'au

**31 DÉCEMBRE 2016**

Veuillez-vous munir de votre carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Il est obligatoire de se faire recenser en mairie dans le trimestre de ses 16 ans, que l'on soit fille ou garçon.

L'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et facilite l'inscription sur les listes électorales.

## Le Centre de Première Intervention des Sapeurs Pompiers de Tracy-le-Mont recrute

Le CPI effectue environ 80 à 100 interventions par an (incendies, accidents, sauvetage de personnes ou d'animaux, protection des biens...) auxquelles il faut ajouter les manœuvres mensuelles, les postes de secours pour les manifestations organisées par la commune, les cérémonies, et les formations.

Il est également souhaitable, en plus d'être sapeur pompier à Tracy-le-Mont, d'intégrer le Centre de Secours d'Attichy ou le Centre de Secours de Thourotte pour y prendre des gardes.

### CONDITIONS

- Être âgé(e) de 16 ans au moins.
- Satisfaire à une visite d'aptitude médicale par un médecin sapeur-pompier.
- Habiter la commune ou un lieu proche de la commune.
- Être relativement disponible (une disponibilité en cours de journée serait très appréciée).

Une formation est obligatoire avant de pouvoir participer aux interventions. Cette formation se déroule en général le weekend ou en semaine pendant les vacances scolaires.

Contacts : **06 83 26 26 99** ou [l.mirtain@orange.fr](mailto:l.mirtain@orange.fr)



# ...informations communales...

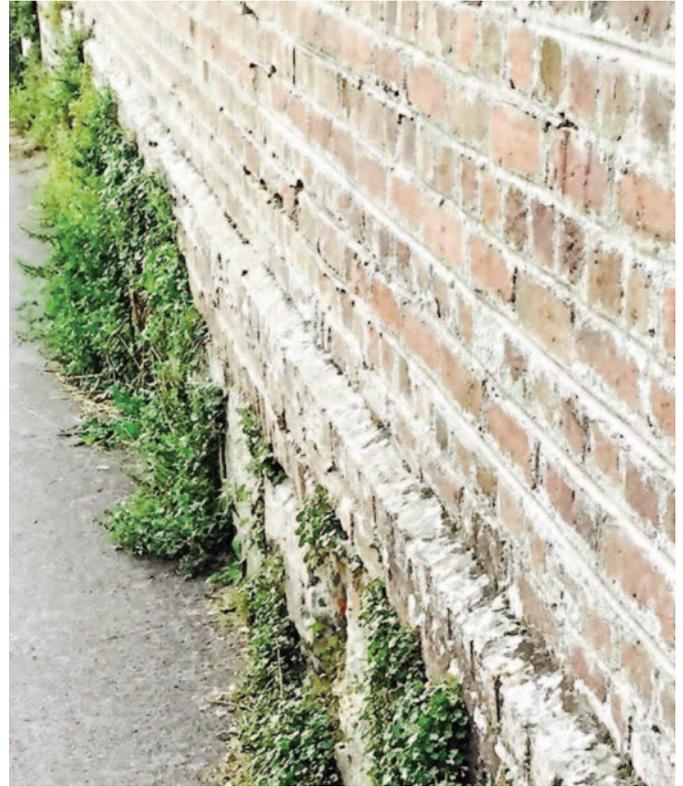
## Entretien des trottoirs

Le règlement sanitaire départemental type précise en son article 32 que « les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords ». Or, par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour pouvant être interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau.

La jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux habitants de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation.

On pense généralement que cette charge, dévolue aux habitants, vaut pour des circonstances exceptionnelles. Ainsi, l'hiver, propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant chez eux ou, en cas de verglas, de répandre du sable, de la cendre ou de la sciure de bois. Mais rien n'interdit à un maire d'étendre le champ de cette obligation d'intervention en toute saison.

Un arrêté peut donc prescrire aux propriétaires et locataires d'intervenir régulièrement pour que trottoirs et caniveaux, au droit de leur façade ou clôture, soient maintenus dans un état de propreté satisfaisant. Cela suppose, s'il s'agit d'un trottoir, de le balayer régulièrement, de le désherber et, s'il s'agit d'un accotement herbeux, de veiller par fauchage à préserver un espace de passage. La commune a donc pris, dans l'intérêt commun, un arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs au droit des façades.



### Voici cet arrêté

*Nous, maire de la ville de Tracy-le-Mont,  
Vu les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'article R.610-5 du code pénal,*

*Vu les articles 1382 à 1384 du code civil,*

*Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,*

*Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales risquent de compromettre lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation que la conservation même du réseau routier,*

*Considérant que les mesures prises par la commune ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,*

*Considérant qu'il appartient au maire de prendre toutes les mesures utiles de nature à assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique,*

*Arrêtons :*

#### **Article 1<sup>er</sup> – Nettoyage et entretien des trottoirs et caniveaux.**

Le nettoyage est une charge incombant au propriétaire (son représentant ou à son locataire) des propriétés jouxtant les voies communales.

Chacun est tenu de nettoyer son trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au devant de son immeuble bâti ou non bâti.

Outre cet entretien, les propriétaires (représentants ou loca-

taires) devront arracher l'herbe qui croît sur les trottoirs au droit de leur propriété et nettoyer les gargouilles placées sur le trottoir pour assurer un bon écoulement des eaux pluviales.

#### **Article 2 – Neige et verglas**

En période hivernale, les propriétaires (représentants ou locataires) sont tenus de balayer la neige et de casser la glace devant leur propriété.

La neige et la glace doivent être mises en tas de manière à ne pas gêner la circulation des piétons et automobiles.

Il est interdit de faire couler de l'eau sur les trottoirs et la voie publique.

#### **Article 3 – Plantations bordant la voie publique**

Les propriétaires (représentants ou locataires) riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, des arbustes, et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet élagage aura lieu en suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires (représentants ou locataires) riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux nécessaires, aux frais des propriétaires (représentants ou locataires), après une mise en demeure restée sans effet.

#### **Article 4 – Recours**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'état.

# ...informations communales...

## Cimetière

Actuellement le cimetière communal est entretenu par le CAT de Noyon. Celui-ci afin de maintenir les allées propres utilise des désherbants chimiques. Or, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes ne pourront plus utiliser de désherbant chimique dans l'espace public, même s'il existe des dérogations pour les lieux de sépulture, notre volonté est d'aller vers le «zéro phytos» afin de protéger les captages d'eaux.

Le centre d'aide par le travail a acheté une machine qui permettra d'entretenir les larges allées. Une autre solution consisterait à engazonner et tondre les allées, cette solution plus esthétique

permettrait de plus de résoudre les problèmes d'érosion rencontrés lors des pluies violentes.

Mais que la solution retenue soit l'engazonnement ou l'utilisation de désherbeurs mécaniques ceux-ci ne permettront pas d'entretenir l'espace entre les tombes. Les travailleurs du CAT s'y appliqueront bien sûr, mais chacun devra, à terme entretenir l'étroit espace entre deux tombes qui reste inaccessible aux engins mécaniques ou aux tondeuses.

Par ailleurs la commune a entrepris une vaste procédure de reprise des tombes abandonnées qui à terme permettra de récupérer et d'entretenir ces caveaux désolés.



# ...vie associative...

## Traces & Cie

22<sup>ème</sup> SAISON, C'EST PARTI...

### Inauguration de la Cité des brosiers

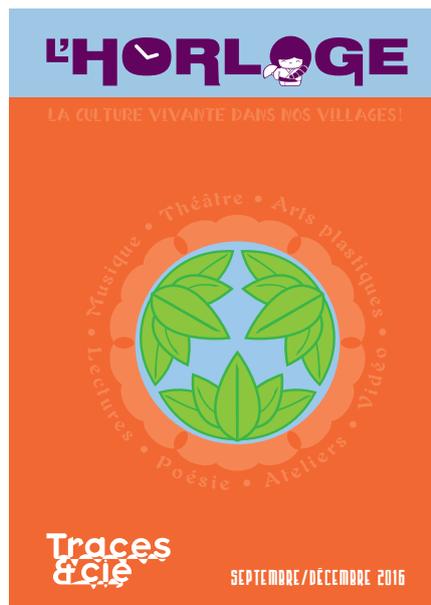
Beau weekend et presque 800 visiteurs, tous ravis d'être là. Une réussite.

### Invitations d'artistes

Elles ont lieu à l'Horloge, en ce moment et jusqu'au 9 octobre. C'est gratuit, alors passez nous rendre une petite visite... ou encore, venez assister à la **nocturne du jeudi 6 octobre à 20h 30**. Outre les expositions, vous pourrez entendre des textes dits par le **groupe Oui mais nous, alors moi je**, et accompagnés par des musiciens de talent, **Thierry Waziniak** (percussions) et **Pascal Bréchet** (guitare). Une surprise est possible.

### Théâtre

Les **7, 8 et 9 octobre**, à l'Horloge, vous pourrez assister aux représentations de **Le voyageur sans bagage** de **Jean Anouilh** par le **groupe Oui mais nous, alors moi je**. Puis, le **25 novembre**, nous accueillerons l'**Espace Jean Legendre** pour une représentation de **Particule fantôme**, **Aganta**



**Kairos** par la **Compagnie Éolie** songe avec **Jacques Bonnafé**, **Gilles Galas** et le **Chœur d'enfants de l'atelier musical de l'Oise** dirigé par **Valérie Thuleau**.

### Musique

Le **15 octobre**, nous accueillerons **Beltuner**.

Le **29 octobre**, **Arnold** viendra présenter son troisième album sorti en mai.

Le **19 novembre** ce sera le **Festival Haute Fréquence**, organisé par la Région avec les groupes **Motolo**, **We the fire** et **Satya**. Et enfin, le **3 décembre**, les **Incertaines**.

### Expositions

Du **4 décembre au 22 janvier**, vous pourrez voir les œuvres de **José Lanteri** et **Henriette Cazé**.

### Ateliers

L'atelier **Arts plastiques « enfants »** est complet, il reste des quelques places pour l'atelier **« adultes »** et l'atelier **Théâtre « enfants »**. À bon entendre...

Pour en savoir plus sur les artistes invités, procurez-vous notre petite brochure ci-contre que vous trouverez un peu partout dans le village. Vous pouvez aussi la télécharger sur [www.traces-et-cie.org](http://www.traces-et-cie.org)

Traces & Cie - 56 rue de Nervaise

Tél. : **03 44 75 38 39**

Mèl : [contact@traces-et-cie.org](mailto:contact@traces-et-cie.org)

# ...vie associative...

## Tracy Environnement

### «ÇA PUE!»

Expression que nombre d'habitants de Tracy ont lancé (et lancent encore à l'heure où sont écrites ces lignes) pendant cet été ; un comble pour un petit village forestier, plus accoutumé aux senteurs de l'humus des bois, de l'herbe coupée des prés, ou des tilleuls en fleurs.

Et pourtant, au grand déplaisir des citoyens de Bernanval, souvent aux premières loges en la matière mais également de ceux de la rue de Roger Salengro et même ceux du centre-bourg, les mauvaises odeurs ont envahi Tracy à plusieurs reprises.

Mais d'où peuvent donc venir ces nuisances ? Certainement pas de la décharge de Moulin-sous-Touvent, comme nous l'affirme, une fois de plus Monsieur Gurdebeke qui reconnaît le fait olfactif mais accuse, de son côté des « boues », sans plus de précisions. Bien curieuse tout de même cette puanteur qui n'affectait pas notre commune avant la création de ce trou à ordures, sans doute une coïncidence... Nous avons saisi le sous-préfet de ce problème en demandant aux services de l'État d'agir pour protéger efficacement notre environnement. Non seulement nous subissons ces désagréments mais, en plus, la valeur de nos biens immobiliers s'en trouve menacée. À quand, hélas, l'appellation « Tracy-sous-Décharge » ? Alors, n'hésitez pas à signer la pétition, présente chez tous les commerçants du village.

### EN FINIR AVEC TOUTES LES DÉCHARGES, UNE GAGEURE ?

Peut-être pas, à considérer les nombreux exemples, de par le monde, de réduction importante du volume des déchets. En France même, des progrès notables ont été obtenus grâce aux efforts conjugués d'associations et de pouvoirs publics. À Tracy notre action se poursuit, avec l'aide de la municipalité, nous participons, entre autres, à l'opération EuroBouchons (récupération des bouchons de liège) menée par l'État de l'Arche à Trosly-Breuil ; celle-ci a procédé au broyage de plusieurs dizaines de mètres-cubes de bouchons et s'oriente vers une valorisation en sols sportifs ([www.naturalgrass.com](http://www.naturalgrass.com)).

### GRATUITÉ, UNE DÉMARCHÉ BIENVEILLANTE ET ÉCOLOGIQUE

Notre « armoire à dons », située dans la Tr@cythèque, poursuit son petit bonhomme de chemin, secondée par les petites annonces, que l'on retrouve à la page d'accueil du site internet de la commune.

### AU SECOURS, ÇA DÉBORDE !



## ACST

### KARATÉ

#### Nouvel horaire, nouveau jour, nouveau professeur

Les cours ont lieu tous les lundis avec notre professeur Romain Dollé, ceinture noire 2<sup>ème</sup> dan, membre de l'équipe régionale et nationale wado combat.

Horaire des cours, de 17 h 30 à 19 h 30 (les horaires sont susceptibles d'être modifiés).

	Enfant 6/8 ans	Enfant 9 ans et plus
Licence FFKAMA	36€	36€
Cotisation ACST	8€	8€
Cours annuel	86€	96€
Total annuel	130€	140€

### DOCUMENT À FOURNIR

- 1 certificat médical de moins de 3 mois
- 1 photo
- 1 autorisation parentale (à remplir sur place)
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse

### CONTACT

JOCELYNE : 257 rue Roger Salengro TLM. Tél. : 03 44 75 42 02



DES FRUITS GRATUITS,  
C'EST POSSIBLE À TRACY-LE-MONT

BROYAGE DE BOUCHONS DANS LES LOCAUX  
DE L'ARCHE, À TROSLY-BREUIL



# ...vie associative...

## Aïkido, art martial complet

Pour créer l'aïkido, Maître Morihei Ueshiba s'est inspiré de différents arts martiaux, remontant parfois à leur lointaine origine. Parmi ces techniques, celles du sabre ont revêtu aux yeux du fondateur une importance particulière. Aujourd'hui encore, le pratiquant qu'il travaille à mains nues, ou avec un bokken (sabre de bois) ou avec une lame d'acier, s'inspire dans ses mouvements de certains de ces gestes traditionnels.

Si la notion de combat a peu à peu disparu, remplacée par celle de « concordance des énergies », traduction littérale du terme « aïkido », l'objectif demeure celui de réduire à néant toute tentative d'agression.

Ainsi l'aïkido peut être considéré comme la concrétisation du concept de légitime défense : une réaction proportionnée et immédiate à une agression.

À Tracy-le-Mont, l'association Aïkido de Laigue s'emploie à poursuivre la pratique de cet art martial dans l'esprit du fondateur, et de ses successeurs, c'est à dire en vue de s'améliorer, de progresser (techniquement, physiquement et mentalement) dans la bonne humeur, dernier point sur lequel Morihei Ueshiba insistait fréquemment.

Les entraînements ont lieu le mardi soir, de 18 h 30 à 19 h 45 pour les enfants, et de 19 h 45 à 21 h 30 pour les adultes, à la salle Victor de l'Aigle.

Contacts : Yvon Diraison, **03 44 75 38 20** - [raisondi@yahoo.fr](mailto:raisondi@yahoo.fr)  
Bruno Guillemin, **03 44 75 65 18** - [guillemin.bruno@neuf.fr](mailto:guillemin.bruno@neuf.fr)



## Acrol

Voilà déjà la fin de l'été et la reprise de l'année scolaire. Espérons que vous avez tous et toutes passé d'excellentes vacances. Nous avons fait deux après-midi loto pour les patients de Léopold Bellan qui ont apprécié et en redemandent. Nous avons applaudi également M. Taquoi, magicien qui a fait notre bonheur pendant un après-midi.

Le 6 octobre se déroulera au Centre Léopold Bellan un après-midi bibliothèque afin de faire connaître à nos patients la variété des lectures proposées, ainsi que la venue de M. Devreton de Tracy-le-Mont qui présentera son livre « **L'émergence de l'esprit** » et le dédicacera. Sera également présent M. Georget pour la présen-

tation de son livre « **La vie intime de la forêt de Compiègne** ». Il est possible également que M. Son nous présente l'histoire de la broserie et nous passe le film qu'il a réalisé. À tous trois, nous souhaitons bonne chance et les encourageons dans leur parcours.

L'Acrol (Association des cardiaques réadaptés d'Ollencourt) tiendra son assemblée générale le 1<sup>er</sup> octobre sur le thème « **INSUFFISANCE CARDIAQUE** » avec le Docteur Maus, médecin du Centre Léopold Bellan. Celle-ci sera suivie d'un repas dansant à partir de 12 h avec le DUO BELMER, prix du repas 31 € pour les adhérents, 35 € pour les personnes extérieures, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

*La présidente*

**NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE REPRISE ET À BIENTÔT**

LE CENTRE LÉOPOLD BELLAN



# ...vie associative...

## Les Léos de Tracy

Nos activités ont repris début septembre

### COUTURE/TRICOT/CROCHET

Mardi après-midi, de 14 h 30 à 18 h.

Petite salle Victor de l'Aigle. Coût annuel : 50€.

Animatrice : **Françoise Capron** - Tél. : **03 44 75 23 54**.

### DANSE MODERNE

À partir de 14 ans. Lundi de 19 h 15 à 20 h 45.

Salle Jules Ferry. Coût annuel : 130€.

Intervenante : **Estelle Lorient** - Tél. : **07 78 66 81 17**.

### ÉVEIL CORPOREL

Pour les petits de 3 à 6 ans. Lundi de 17 h 30 à 18 h 30.

Petite Salle Victor de l'Aigle. Coût annuel : 120€.

Intervenante : **Estelle Lorient** - Tél. : **07 78 66 81 17**.

### JUDO

Initiation enfants de 5 à 9 ans. Mercredi de 15 h à 16 h.

Grande salle Victor de l'Aigle. Coût annuel : 130€.

Professeur : **Samuel Évrard** - Tél. : **06 30 23 11 91**.

### INFORMATIQUE

Initiation à l'utilisation d'internet, au traitement de textes et d'images.

Jeudi de 14 h à 15 h 30. Salle informatique Victor de l'Aigle.

Coût annuel : 70€.

Intervenante : **Anne-Cécile Pisciotta** - Tél. : **03 44 75 44 32**.

### CYBER LÉO

Lundi, mercredi et jeudi de 10 h à 12 h.

Salle « Informatique » Victor de l'Aigle.

Coût trimestriel : 15€ et être adhérent.

Accès 2 fois par semaine sur planning.

### TAÏ CHI CHUAN ET QI GONG

Vendredi de 9 h à 10 h 30. Grande salle Victor de l'Aigle.

Coût annuel : 70€.

Intervenant : **Thanh Nghiem** - Tél. : **03 44 83 06 92**,

ou courriel : [ngkiem.toan-thanh@neuf.fr](mailto:ngkiem.toan-thanh@neuf.fr)

### YOGA

À partir de 16 ans.

Lundi : 1<sup>er</sup> cours de 17 h à 18 h 30 ; 2<sup>ème</sup> cours de 19 h à 20 h 30.

Dans les communs du Château de Tracy-le-Val.

Coût annuel : 250€ (pour un cours par semaine).

Professeur : **Geneviève Lochmann** - Tél. : **03 44 75 31 46**.

### COMBAT CARDIO

À partir de 16 ans. Vendredi de 20 h 30 à 21 h 30.

Salle Jules Ferry. Coût annuel 130€.

Professeur : **Samuel Évrard** - Tél. : **06 30 23 11 91**.

En cas d'absence au cours, merci de bien vouloir prévenir directement votre intervenant(e). Nous acceptons les coupons sports CGO et ANCV sports.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle aura lieu le 7 octobre 2016 à 18 h dans la petite salle Victor de l'Aigle.

### EXPOSITION PEINTURE/MARQUETERIE SUR PAILLE

L'exposition aura lieu les 12 et 13 novembre 2016, salle Jules Ferry, de 10 h à 18 h. Entrée gratuite.

### MARCHE DE NOËL

Le 4 décembre 2016, avec au programme cette année,

**Produits de bouche** : escargots, champagne, brasserie picarde, miel, boissons.

**Créations** : tourneur sur bois, bijoux en perles, objets en mousse, cartes de vœux, marqueterie sur paille, tableaux, décoration en tout genre, poupées habillées, créations avec matières recyclables...

**Promenade en calèche. Tombola. Crêpes, gaufres, vin chaud et jus de pommes chaud...** Nous vous y attendons nombreux...

Pour tous renseignements, contacter :

**Nadia Garcia** - Tél. : **06 35 55 69 75**, ou envoyer un courriel à : [lesleodetracy@gmail.com](mailto:lesleodetracy@gmail.com)

Depuis 2011, nous participons également, en partenariat avec les mairies de Tracy-le-Mont et Tracy-le-Val, à une aide administrative et financière pour le BAFA.

## La Virevolte

Notre association a pour but de promouvoir les danses folkloriques et traditionnelles dans une ambiance conviviale et la bonne humeur.

Elle accueille, un vendredi par mois, les danseurs débutants ou confirmés à venir partager le plaisir de la danse et de la musique traditionnelle.

Les ateliers sont participatifs, et avant tout un moment d'échange et de partage des connaissances de chacun autour d'un amour commun : le folk.

Il ne s'agit en aucun cas de pratiquer des danses avec un costume folklorique, ni de danses de salon ou de country !

Vous pourrez y (re)découvrir les pas de danses de groupe (cercle circassien, gavotte, hanterdro, chapelloise...) ou de couple (valse, scottish, mazurka, polka...).

Vous préférez jouer d'un instrument plutôt que danser ? Pas de problème !

Débutant(e)s ou confirmé(e)s, vous êtes les bienvenus ! Venez avec votre ou vos instruments, nous faire découvrir vos morceaux

préférés pour nous faire danser !

Les ateliers sont gratuits. Il est juste demandé une participation, au montant libre, pour aider l'association à financer ses projets. Venez nous rejoindre, nous sommes là avant tout pour passer un bon moment, dans une ambiance conviviale, autour du plaisir de danser, d'apprendre à danser et de transmettre le plaisir de danser.

Plus d'informations sur :

<http://la-virevolte.wixsite.com/la-virevolte>



## Union fraternelle des tireurs de Tracy-le-Mont

L'UFTTM aborde la saison 2016/2017 avec de nouvelles demandes d'inscriptions. Nous sommes amenés à mettre celles-ci en attente et à traiter en priorité les demandes de renouvellement de licences. Avec 116 adhérents en 2016, nous avons atteint le nombre maximum de tireurs que nos installations nous permettent de recevoir dans de bonnes conditions. Pour la nouvelle saison, nous avons 5 à 6 jeunes inscrits à l'école de tir qui fonctionne le mercredi, nous ne pourrions pas en intégrer davantage. La saison a démarré avec notre concours interne de ball-trap le 11 septembre. Nous ferons notre assemblée générale le 5 novembre prochain.

G. Huchet, Président

Nous contacter : [ufttm@wanadoo.fr](mailto:ufttm@wanadoo.fr)



## A.V.E.N.I.R

L'association reprend ses activités dans la bonne humeur et dans une superbe ambiance !

### FITNESS/CARDIO

Lundi et jeudi de 19 h 45 à 20 h 45.  
Salle Victor de l'Aigle/salle Jules Ferry.

### ZUMBA

Les mardi de 19 h 45 à 20 h 45, salle J. Ferry.

### SALSA

Tous les mercredi  
Cours intermédiaires de 19 h 30 à 20 h 30  
Cours débutants de 20 h 30 à 21 h 30  
Salle Jules Ferry. Seul(e) ou accompagné(e), vous serez les bienvenus. Super ambiance !!!

### NOUVEAUTÉ : LE KIZOMBA

Cours débutants : 3 cours par mois, le jeudi de 19 h 45 à 21 h 45, salle Jules Ferry.  
Pour plus d'infos, visitez notre page d'accueil sur le site de la commune en cliquant sur l'onglet « associations ».

Nous venons de créer une page facebook [AVENIR Tracy-le-Mont](#) relatant nos activités sur la commune. Vous pourrez suivre la vie de l'association tout au long de l'année et peut-être vous donner envie de nous rejoindre.

Contact : Antonella **06 50 75 00 09** ou **03 44 75 31 84**

## Anciens Combattants, PG-CATM, Opex et veuves

Mèl : [adccpgcatm60@orange.fr](mailto:adccpgcatm60@orange.fr) – Site : <http://adccpg60.perso.neuf.fr>

Jean-Jacques Zalay : **03 44 75 41 26** - [ckoolz@orange.fr](mailto:ckoolz@orange.fr)

Jean-Louis Carré : **03 44 75 22 39** - [jeanlouis.carre@orange.fr](mailto:jeanlouis.carre@orange.fr)

### SECTION DE TRACY-LE-MONT

Les anciens combattants de Tracy-le-Mont ont été représentés par nos porte-drapeaux, membres du bureau et adhérents de la section, lors des cérémonies officielles nationales et cantonales. Nous étions aussi présents aux funérailles des combattants disparus dans le canton.

Le bureau fait le maximum pour vous informer et compte sur vous pour que le « message » passe bien. Nous profitons de ce bulletin municipal pour que les adhérents de Tracy-le-Mont, qui le reçoivent, fassent passer le message à ceux d'autres villages en attendant les convocations ou invitations habituelles.

Nous n'évoquerons ici que les événements récents, l'année complète sera reprise dans la chronique 2016.

– **Commémoration** : Celle du 14 juillet fut aussi l'occasion de l'inauguration du monument aux morts, à son nouvel emplacement sur la place de la Vesne. Ce fut une belle cérémonie en présence des autorités locales, cantonales et départementales.

– **Loisir** : Le voyage de septembre composé d'une visite commentée de la Cité des bateliers, suivie d'un excellent déjeuner croisière sur l'Oise jusqu'à Jaux, avec passage d'écluses, s'est déroulé dans une très bonne ambiance et sous un beau soleil. Tous les participants furent satisfaits. Nous aurions souhaité une plus grande participation.



– **Le futur « Section »** : Réunion des adhérents le 21 octobre, petite salle VDL, 18 h 00 pour faire le point sur les décisions départementales, les bilans et actions à venir, ainsi que la remise des lots de la tombola qui sont au nombre de trois avec les numéros 3657/3663/3701.

– **Le futur « Commémorations »** : Le 16 octobre « retour du Soldat inconnu mort pour la France en A.F.N. », le 10 novembre à Rethondes « Les enfants se souviennent », le 11 novembre et le 5 décembre.

Comme tous les ans le 11 novembre sera aussi notre « fête ». Pour qu'elle soit belle, venez nombreux nous rejoindre au traditionnel repas dansant ouvert à tous.

